

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRÊTÉS DU MAIRE EN DATE DU 5 MAI 2026

Roger DIDIER, MAIRE de la Ville de GAP,

ANNULE ET REMPLACE L'ARRÊTE N° A2026_04_229

Objet : Arrêté de délégation de fonction et de signature à Gil SILVESTRI, Septième Adjoint

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L.2122-18 qui prévoit que « le Maire est seul chargé de l'administration, mais il peut, sous sa surveillance et sa responsabilité, déléguer par arrêté une partie de ses fonctions à un ou plusieurs de ses Adjoints et, en l'absence ou en cas d'empêchement des adjoints ou dès lors que ceux-ci sont tous titulaires d'une délégation, à des membres du Conseil Municipal »,

VU l'article L.2122-20 du Code Général des Collectivités Territoriales qui prévoit que les délégations données par le Maire subsistent tant qu'elles ne sont pas rapportées,

VU la délibération du Conseil Municipal du 27 mars 2026 fixant à 11 le nombre d'Adjoints au Maire,

VU le procès-verbal de l'élection et de l'installation de Gil SILVESTRI en qualité de Septième Adjoint au Maire de Gap en date du 27 mars 2026 ,

CONSIDERANT la nécessité pour la bonne marche des affaires communales de procéder à une délégation de fonction du Maire au bénéfice de Gil SILVESTRI, Septième Adjoint,

CONSIDERANT que cet arrêté réglementaire de délégation définit précisément les fonctions déléguées qui seront assurées sous la surveillance et la responsabilité du Maire,

ARRETE

Article 1 :

Monsieur Gil SILVESTRI, Septième Adjoint, est délégué à la Cohésion Urbaine, l'Emploi, la Jeunesse et l'Insertion. Sous ma surveillance et ma responsabilité, il assurera, en mes lieux et place, les fonctions et missions relatives à toutes les questions se rapportant aux matières précitées.

Article 2 :

Délégation permanente de signature est donnée à l'intéressée à l'effet de signer tous documents, actes, courriers, attestations, arrêtés, délibérations et autorisations liés aux fonctions énoncées à l'article 1er ci-dessus, y compris :

- Concernant la cohésion sociale : conventions financières avec d'autres organismes (OPH05, autres collectivités...), conventions partenariales avec la Caisse Commune de Sécurité Sociale et la MSA des Hautes Alpes (Convention Territoriale Globale, centres sociaux, animation globale, prestations Accueil de Loisirs Sans Hébergement, prestations Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité, prestations collectives familles, Lieux

Accueil Enfants Parents), conventions avec la Direction Départementale de l'Emploi, du Travail, des Solidarités et de la Protection des Populations (financements de projets ponctuels) avec le Département, et plus généralement l'ensemble des actes relevant de l'activité de la Direction de la Cohésion Sociale et Urbaine.

- les divisions relatives à la gestion et la mise à disposition des installations de la cohésion sociale et les demandes de suivi.
- concernant l'emploi et l'insertion : les actes relatifs à l'Espace Emploi, la représentation de la commune au sein de forums, assises et bourses pour l'emploi et les actes relatifs aux structures d'insertion. Grande mobilité pour l'emploi.
- Concernant la Jeunesse : les actes relatifs à l'espace Jeunes, au projet jeunesse, aux événements pour les jeunes (Mangap, Gap Good Game, Forum des Jobs d'été...), à l'orientation des jeunes.
- la réponse aux demandes de subventions et mise à disposition, les ordres de service et les bons de commande compris dans le champ de ses délégations.

Article 3 :

M. Gil SILVESTRI, Septième Adjoint au Maire, reçoit, pour les domaines cités à l'article 1 du présent arrêté, délégation de signature des décisions concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés d'un montant inférieur ou égal à 50 000 euros HT.

Article 4:

Monsieur le Directeur Général des Services de la Mairie est chargé de l'exécution du présent arrêté dont une ampliation sera adressée à Monsieur le Préfet des Hautes-Alpes, Monsieur le Trésorier Principal et à l'intéressé.

FAIT et ARRÊTÉ en MAIRIE, à GAP, le 5 MAI 2026

Le Maire



Roger DIDIER

Transmis en Préfecture le : - 6 MAI 2026
Publié ou notifié le : - 6 MAI 2026

Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : VILLE GAP (05)
Utilisateur : ACTES VILLE

Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	A2026_05_354
Objet :	Arrêté de délégation de fonction et de signature à Gil SILVESTRI, Septième Adjoint - Annule et remplace l'arrêté n°A2026_04_229
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2026-05-06 00:00:00+02
Nature de l'acte :	Actes réglementaires
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	5.4 - Delegation de fonctions
Identifiant unique :	005-210500617-20260506-A2026_05_354-AR
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
Enveloppe métier Nom métier : 005-210500617-20260506-A2026_05_354-AR-1-1_0.xml	text/xml	955 o
Document principal (Acte réglementaire) Nom original : D_18901.pdf Nom métier : 99_AR-005-210500617-20260506-A2026_05_354-AR-1-1_1.pdf	application/pdf	59.3 Ko

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	6 mai 2026 à 17h26min10s	Dépôt initial
En attente de transmission	6 mai 2026 à 17h26min17s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	6 mai 2026 à 17h26min22s	Transmis au MI
Acquittement reçu	6 mai 2026 à 17h26min42s	Reçu par le MI le 2026-05-06